



Alimentation foyer d'accueil médicalisé

Par **Ortho**, le **22/04/2021** à **14:22**

Orthophoniste salariée en FAM. Une de mes missions est d'assurer leur sécurité alimentaire. LEs résidants, lourdement handicapés, sont à risque de faire des fausses route (étouffement) avec de la nourriture. Je gère avec le médecin les textures adaptées à chacun. Mais dans leur chambre; ils sont libres de stocker et de manger ce que les familles apportent, sans restriction et sans surveillance.

Périssable ou pas, emballé ou pas, adapté ou pas.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité qui semblent évidentes, j'alerte la direction depuis quelques temps sur le risque qu'ils encourent.

Je me demande deux choses:

Est ce légal d'avoir de la nourriture personnelle non contrôlée en chambre dans une institution médicalisée ?

En cas d'accident, puis-je être inquiétée ? Comment me protéger ?

Merci

Par **P.M.**, le **22/04/2021** à **15:09**

Bonjour,

Je ne pense pas qu'il y ait de Loi pour gérer ce genre de chose mais cela pourrait être inclus dans le règlement intérieur de l'établissement à défaut d'être prévu par l'autorité sanitaire...

Si vous avez alerté officiellement, donc d'une manière prouvable par écrit, la direction de l'établissement et le médecin qui vous assiste sur le risque encouru, vous devriez être protégé....